

Commune de LAILLY EN VAL
PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 février 2023

Nombre de conseillers : 23

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 17 février 2023

Date d'affichage : 17 février 2023

Présents : M. Ph. GAUDRY, Mme D. BERRY, M. D. CANET, Mme S. CLOIX, M. D. DANGE, Mme E. FOSSIER, M. S. GAULTIER, M. M. GRIVEAU, Mme A. GROSJEAN, Mme M-P. LACOSTE, Mme A. LAMBOUL, M. Y. LEGOUT (arrivé à 20h29), M. B. LETAT, Mme M. MACEDO, M. S. MENEAU, Mme G. RAVI, Mme K. TURBAN, M. H. VESSIERE

Procuration(s) :

Mme J. BEAUJOUAN a donné procuration à Mme D. BERRY,
Mme N. BOUCHAND a donné procuration à Mme M-P. LACOSTE,
Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à Mme A. LAMBOUL,
M. J-N. MILCENT a donné procuration à M. Ph. GAUDRY,
M. A. THOREAU a donné procuration à M. H. VESSIERE.

Absent(s) : Néant

Président : M. Ph. GAUDRY

Secrétaire de séance : Mme E. FOSSIER

Ordre du jour :

1. *Gymnase*
2. *Questions diverses*
3. *Questions des membres*

1. **GYMNASE**

Monsieur le Maire informe les membres présents que le projet de construction de gymnase et de la VRD est abandonné faute de financement suffisant. Il manque 50 % de subvention. Le projet est classé sans suite, dans l'intérêt général.

Monsieur le Maire demande aux membres s'il y a des questions sur ce dossier.

Mme GROSJEAN souhaite prendre la parole et fait la lecture d'un texte, en souhaitant ne pas être interrompu :

« *Je voudrais exprimer la colère et la déception que beaucoup d'entre nous éprouvent.*

Je voudrais d'abord faire un petit rappel de l'historique de ce projet :

En effet, pendant votre précédent mandat, les associations sportives vous avaient alerté sur l'état vétuste du gymnase et à l'époque, vous n'étiez pas prêt à en construire un nouveau, ni même à faire des rénovations. Puis, à force d'insister, vous avez commencé à réfléchir à la question. C'était il y a environ 5 ans. 5 Ans !! Vous avez donc missionné un bureau d'étude spécialisé pour étudier les différentes possibilités, rénovation ou construction d'un nouvel équipement. L'étude n'a pas été si longue, mais vous avez volontairement attendu la fin du mandat pour ensuite prétendre que le projet était prêt à être lancé lors de la campagne électorale de 2020. Soit ! C'était votre stratégie.

Alors, certes, il y a eu la crise du COVID et toutes ses conséquences sur nos vies et la vie des collectivités que nous connaissons bien et qui n'a pas aidé à avancer sur ce projet rapidement. Mais, bien que nous ne voyions rien se dessiner, et ce, malgré nos relances incessantes en conseil Municipal, vous nous avez assuré que le projet avançait et que tout était prévu.

Puis, est venu le moment de choisir un architecte pour la construction du gymnase, suivant un modèle de toiture en toile tendue, sur lequel nous n'avons pas pu débattre ni voter en conseil municipal, mais nous avons approuvé le choix de cet architecte pour que le projet avance. C'était il y a un an.

L'architecte a donc travaillé pour réaliser le projet de ce nouveau gymnase et nous a fait une présentation de ce qui était prévu lors d'une réunion publique en Avril 2022.

Tout était prêt ! Une fois le permis de construire validé, on pouvait lancer la consultation des entreprises ! Ce qui a été fait en fin d'année dernière et nous avons même ouvert les plis en tout début d'année.

Enfin, les travaux allaient pouvoir démarrer prochainement ! Toutes les associations qui utilisent le gymnase étaient impatientes. Pour elles, il y aurait quelques mois compliqués pendant la phase travaux, mais qu'importe ! Un nouveau gymnase avec des équipements dignes de ce nom allait arriver !

Eh bien non ! Ce soir, nous devons annuler ce projet ! Et pourquoi ?

Parce que vous n'avez pas su prévoir le financement ! Cela fait des années qu'on vous demande comment va être financé ce projet ! Nos prédécesseurs vous avaient déjà mis en garde : il faut provisionner les futures dépenses pour un tel projet ! Il faut faire un plan de financement et suivant ce que la Commune peut emprunter et surtout rembourser, il faut se démener pour trouver des subventions qui permettront de rendre le coût d'un tel investissement supportable pour les finances de la Commune !

Ce qui me rend le plus en colère ce soir, ce n'est pas que le projet soit abandonné parce que la Commune n'a pas les capacités financières pour le réaliser, non ! Je dirais même que je suis plutôt soulagée. Non, ce qui me rend en colère, c'est que vous ne vous en rendiez compte qu'aujourd'hui ! Car c'est bien seulement depuis un mois que vous avez appris que ce projet n'était pas supportable pour la Commune ! C'est-à-dire que vous avez attendu que tout soit lancé jusqu'à la consultation des entreprises pour vous renseigner sur les modalités de financement de la Commune !!

Depuis des mois, voire des années, on vous pose la question ! Comment sera financé le projet ? Jamais vous ne nous avez répondu ! Ou alors, juste une réponse laconique, comme quoi, la Commune était bien gérée et qu'il n'y aurait pas de problèmes pour emprunter. Je suis certaine que la Commune n'aurait pas de problèmes pour emprunter, mais avec quel remboursement ?

Résultat, aujourd'hui, non seulement ce nouveau gymnase ne verra pas le jour, mais en plus, de nombreuses dépenses ont été réalisées et vont encore être réalisées pour rien : toutes les études menées en amont, le travail des architectes et maîtres d'œuvre qu'il va falloir payer, les entreprises pour lesquelles on a validé un contrat qui ne sera pas honoré et qui devront être indemnisées (comme l'entreprise de démolition par exemple).

M. Gaudry, un jour, vous m'avez dit « l'argent est fait pour être dépensé ». C'est vrai ! Sauf que l'argent de la Commune n'est pas le vôtre, c'est l'argent des administrés qui paient des impôts pour avoir droit à des services et équipements en bon état, il doit donc être géré avec précaution.

Je ne vais pas revenir sur toutes les dépenses faites ces dernières années sans réelle vision à long terme, ni sur ces projets qui ont coûté beaucoup d'argent, parce que les subventions n'ont pas été obtenues. Mais je voudrais quand même vous signaler que dans cet argent dépensé il y a une partie du legs de M. PINAULT. Elle a servi à financer des études pour ce futur gymnase, car celui-ci devait apporter une vraie plus-value pour les enfants de la Commune. Sauf qu'aujourd'hui, ce nouveau gymnase ne verra pas le jour et le vœu de M. PINAULT ne va pas être entièrement respecté. Et cela me révolte !

Enfin, si je mets de côté l'aspect financier de ce gâchis, je pense aux associations et aux écoles qui ont besoin de ce gymnase.

Un gymnase est un lieu de convergence pour les associations sportives et un lieu d'éducation physique pour les enfants. Les associations et les enfants représentent à la fois le dynamisme de la Commune, mais également son avenir.

Un gymnase n'est pas qu'un bâtiment ! C'est un lieu de vie et une vitrine pour la Commune et ses administrés. Je pense que vous n'avez pas compris les enjeux qui entouraient ce projet et que vous n'y avez jamais adhéré complètement.

Par ailleurs, ce projet ne consistait pas qu'en la construction d'un bâtiment, mais de tout un aménagement pour un accès sécurisé aux écoles et une zone de parkings digne de ce nom. Que va-t-il se passer maintenant ? Les parents d'élève attendent depuis longtemps que des mesures soient prises et ils ont été patients car on leur avait dit que tout serait réglé avec ce projet. Qu'allez-vous leur dire maintenant ? Que vous allez étudier un nouveau projet de rénovation ? Combien de temps cela va prendre encore ?

Tout ce temps et cet argent perdu pour rien !

Et croyez-moi, je pense que notre mécontentement n'est rien face au désarroi et l'incompréhension des membres des associations sportives !

Sur ce, je laisse la parole à Géraldine. »

Mme RAVI prend à son tour la parole et fait lecture d'un texte :

*« M. Le Maire,
Membres du conseil municipal.*

Nous venons de voter l'arrêt du projet gymnase.

Un vote de raison afin de ne pas mettre en péril la gestion financière de notre commune.

Étant dans la commission associative mais surtout étant responsable d'une association ainsi que très investie dans d'autres, je me permets d'en être leur porte-parole.

Ce projet que nous attendions tant, de le savoir arrêté est un crève-cœur. Nos espoirs d'évolution pour nos associations sont tout d'un coup à l'arrêt.

Votre mandat a débuté il y 9 ans, Monsieur le Maire et votre mission principale est de garantir la sécurité de vos concitoyens !

Triste constat :

- 1. 9 années où les associations utilisatrices du gymnase vous demandent d'agir pour la sécurité de leurs licenciés,*
- 2. 9 années où vous nous dites « oui oui »,*
- 3. 9 années où les clubs demandaient de garantir les conditions et pas forcément de reconstruire un gymnase au budget démesuré*

Nous étions prêts à attendre et rester dans le gymnase actuel car nous avions le nouveau en vue. Mais là tout s'arrête. Nous voilà contraints de rester dans ce gymnase pour quelques années encore. Alors dans ce cas, la commune se doit d'y faire des travaux de sécurité et d'accueil, la vétusté et l'insalubrité y ont pris une grande place Mesdames et Messieurs les élus !

Le projet du nouveau gymnase étant donc à l'arrêt, le conseil planche maintenant sur un projet de rénovation du gymnase actuel. Cela signifie donc de repartir pour au moins 2 à 3 ans de réflexions et d'attente. 2 à 3 années à devoir nous adapter pendant les prochains travaux qui seront entrepris pour la rénovation du gymnase, mais a-t-on les garanties d'une projection budgétaire suffisante ???

Nous le savons, à ce jour, vous êtes incapables de nous donner une durée d'arrêt d'utilisation du gymnase actuel. Nous espérons que dès cette durée et la date connues, vous nous aiderez à trouver des solutions de secours, des gymnases d'accueil dans les communes alentours et surtout continuerez à nous aider malgré le risque de perte de licenciés et d'adhérents. Le milieu associatif représente l'image de la commune, nos bénévoles œuvrent chaque jour pour l'intérêt de leurs adhérents, l'énergie déployée est sans limite pour certains, les dirigeants mesurent les responsabilités prisent et actuellement ils ne peuvent envisager la pratique de leur sport dans de telles conditions. Certains sports vont devoir être mis à l'arrêt car les fédérations ne donneront pas d'avis favorable, trop d'insécurité, entre les fuites qui rendent le sol glissant, les fissures sur le terrain, le manque de vestiaires, les problématiques électriques ... Evoluer au niveau régional est impossible faute de locaux adaptés ...

A ce titre, je vous demande, M. le Maire, et les membres du conseil municipal de vous engager dans le soutien des associations qui sont l'image de la commune. »

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponses en premier lieu à Madame GROSJEAN.

Monsieur le Maire reprend les termes de Madame GROJSEAN qui informe que volontairement le projet avait été mis en attente. A cela, il répond par la négative. Le financement du projet est depuis longtemps échangé avec les services comptables mais tant que le résultat des subventions n'était pas connu, il n'était pas possible d'avoir des informations fiables et il fallait atteindre au moins 60 % de subventions pour que le projet soit viable.

Madame GROSJEAN rétorque à Monsieur le Maire, que la problématique n'est pas de ne pas avoir obtenu les subventions, mais que les études, les travaux aient été lancés sans savoir s'il était possible de les financer.

Monsieur le Maire informe qu'il a eu rendez-vous avec le service comptable et avec la Préfecture qui lui ont précisé qu'effectivement il n'était pas possible de savoir à l'avance si le projet était fiable.

Madame GROSJEAN précise qu'à plusieurs reprises ils ont demandé à connaître les modalités de financement du projet et jamais il n'a été possible d'avoir une réponse avec un chiffre à l'appui. Elle précise qu'elle reproche qu'il n'y a jamais eu de visibilité sur le financement envisagé.

Monsieur le Maire informe qu'il fallait 60 % de subvention. Cela fait seulement un mois qu'il a connaissance d'une estimation d'un montant de subvention, qui n'est pas sûr à ce jour, de 500 000 € pour la DETR/DSIL, 500 000 € pour le CRST et 83 000 € du Département, au vu de cela ce n'est pas concevable, car insuffisant.

Monsieur le Maire informe que ce matin même, il a eu un échange téléphonique avec l'exécuteur testamentaire au sujet du legs. Il précise qu'il y avait 291 000 € de legs, sur ce montant il y a 40 000 € de restes à réaliser, 105 000 € seront remis pour le legs, de façon à respecter les volontés du donateur et le solde de 105 000 € seront remis en investissement.

Monsieur le Maire précise que pour la démolition, les frais ne seront pas payés. Madame GROSJEAN indique que lorsqu'un contrat est signé et qu'il n'est pas été réalisé, il y a des frais de pénalités. Monsieur le Maire informe que ce ne sera pas le cas. Il en est de même pour les architectes.

Madame GROSJEAN informe que cela fait tout de même un an que les architectes travaillent dessus et que de ce fait, ils ont été payés pour ce final. Ce n'est pas neutre. Monsieur le Maire précise que dans le contrat il n'a pas été prévu de pénalités et que de ce fait, ils seront payés en fonction du travail effectué jusqu'à ce jour seulement.

Monsieur le Maire informe enfin qu'en ce qui concerne la provision de budget qui aurait pu être faite, elle aurait été de 150 000 € par an sur 4 ans ce qui fait 600 000 €. Cela n'aurait pas été suffisant.

Monsieur le Maire rappelle de nouveau que sans les 60 % de subvention, le projet n'était pas viable.

Madame GROSJEAN précise qu'il est regrettable qu'il n'ait jamais été évoqué ce fait avant, que c'est seulement maintenant que cela est évoqué.

Monsieur le Maire informe qu'il faut savoir qu'au début le projet était chiffré à 2.5 millions et qu'aujourd'hui il est chiffré à 3.5 millions, soit un million de plus.

Monsieur le Maire répond à présent à l'intervention de Madame RAVI, en l'informant qu'effectivement il sera fait le nécessaire auprès des gymnases d'accueil intercommunaux, afin de permettre la pratique du sport lors de la remise en état des lieux. Madame RAVI précise qu'il faut commencer dès à présent les démarches auprès des divers gymnases.

Monsieur le Maire précise également qu'il a toujours été mis en place un soutien aux associations et qu'il en sera toujours de même.

Madame RAVI fait part de son inquiétude quant aux critères d'attribution des subventions de fonctionnement qui prennent en compte le nombre d'adhérents et qu'il y a un risque de perte d'adhérents et que si l'attribution reste sur les mêmes critères cela impactera la subvention annuelle pour certaines associations sportives. Si le maintien des aides sont faites, alors pas de souci.

Monsieur le Maire informe qu'aujourd'hui les montants des subventions dans leur ensemble ont été maintenus.

Madame RAVI est d'accord pour 2023 mais se pose la question pour les années à venir du fait d'une perte éventuelle d'adhérents et que pour certaines associations qui doivent rémunérer un professeur, elles seront en difficultés si le critère du nombre d'adhérents est pris en compte pour la subvention. Il y aura toujours besoin de rémunérer les cours et il risque d'y avoir une perte de motivation de la part des associations, et si la commune ne soutient pas les associations cela risque d'être compliqué. C'est l'image d'une commune.

Monsieur le Maire informe que le nécessaire sera fait comme il a toujours été fait.

Madame RAVI reste prudente sur ce point de vue et précise que cela restera à discuter.

Monsieur le Maire évoque à présent la sécurité des administrés autour du gymnase actuel. Effectivement, il n'y a pas de parking et ce n'est pas sécurisé. Une étude de sécurisation a été faite par le Département justement à cet effet, qui fait apparaître un coût de 550 000 €.

Madame RAVI évoque justement que c'était dans le projet du gymnase.

Monsieur le Maire et Madame FOSSIER répondent que la sécurisation de la départementale n'était pas dans le projet du gymnase. Cela a été fait en parallèle.

Madame GROSJEAN demande concrètement ce qui va être fait à présent. « Est-ce que vous allez étudier la rénovation du bâtiment existant ? » Monsieur GAUDRY répond dans l'affirmative, et que cela sera fait au plus juste.

Il sera commencé par la toiture et l'isolation thermique. Il faudra faire une étude avant pour voir ce que cela donne.

Il y a un fond vert, qui est mis en place pour ce type d'opération. Actuellement beaucoup de communes sollicitent ce type d'étude, donc il n'y aura pas de possibilité avant le mois de mai ou juin.

Il y aura également besoin de rénover les sanitaires.

Madame GROSJEAN demande si les rénovations seront faites par petites touches.

Madame GROSJEAN demande dans le cadre de la sécurisation des accès des écoles, s'il est prévu de poursuivre sur l'étude faite par le Département, car c'était quand même sensé s'intégrer dans le projet du gymnase.

Monsieur le Maire informe que les frais envisagés par l'étude ne seront pas exécutés dans leur ensemble mais seulement la mise en place de feux, mais le coût est de 150 000 € pour un feu, donc c'est à voir. Et à la place des tennis, il faut voir s'il y aura la possibilité de faire un parking. Mais il ne peut être mis en place un parking provisoire car cela engendrerait des frais et des remaniements pour les réseaux.

Arrivée de Monsieur LEGOUT 20 h 29

Monsieur CANET sollicite à avoir le décompte de toute cette étude faite à ce jour pour ce projet, pour un prochain conseil.

Madame GROSJEAN évoque qu'effectivement toutes les communes sont confrontées aux augmentations et que le contexte depuis un an est ce qu'il est mais que ces éléments extérieurs doivent pouvoir se gérer normalement.

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui il y a d'autres communes qui ont arrêtées des projets, il n'y a pas que Lailly en Val.

Madame GROSJEAN précise que d'autres communes lancent tout de même des projets, tous ne sont pas abandonnés.

Au vu de ces différents échanges, il est nécessaire de prendre des délibérations afin d'acter la fin du projet et de le déclarer sans suite dans l'intérêt général, en raison de la capacité financière de la commune.

Délibération n° 2302_06

Objet : Construction gymnase et VRD : sans suite

Considérant le projet de travaux de construction du gymnase et de la VRD,
Considérant l'étude de faisabilité et de programmation du devenir du gymnase,
Considérant les marchés de maîtrise d'œuvre des travaux et de VRD,
Considérant le DCE et les analyses des offres afférentes,
Considérant le budget de la commune et les analyses de capacité financières réalisées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité

DÉCIDE

De prendre acte du coût total du projet de construction de gymnase et VRD s'élevant à 3 119 072.25 € H.T.,

De déclarer ce projet sans suite en raison de la capacité financière qui n'est pas tenable pour le budget communal, et donc dans l'intérêt général.

Délibération n° 2302_07

Objet : Marché de travaux : Projet de construction d'un gymnase : sans suite

Considérant le projet de travaux de construction du gymnase,
Considérant le DCE et les analyses des offres afférentes,
Considérant le budget de la commune et les analyses de la capacité financière réalisées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De déclarer le marché de travaux : projet de construction d'un gymnase, sans suite en raison de la capacité financière qui n'est pas tenable pour le budget communal, et donc dans l'intérêt général.

Délibération n° 2302_08

Objet : Marché de travaux : Aménagement des abords du futur gymnase, d'un parking et des accès sur la RD 951 : sans suite

Considérant le projet de travaux de VRD du gymnase,
Considérant le DCE et les analyses des offres afférentes,
Considérant le budget de la commune et les analyses de la capacité financière réalisées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De déclarer le marché de travaux : aménagement des abords du futur gymnase, d'un parking et des accès sur la RD 951, sans suite en raison de la capacité financière qui n'est pas tenable pour le budget communal, et donc dans l'intérêt général.

Délibération n° 2302_09

Objet : Construction gymnase : marché de maîtrise d'œuvre : sans suite

Considérant le projet de travaux de construction du gymnase,
Considérant les analyses des offres reçues pour les travaux de construction,

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction,
Considérant le budget de la commune et les analyses de capacité financières réalisées,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,
DECIDE

De déclarer sans suite pour cause d'intérêt général, le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction du gymnase, auprès du Cabinet AAMR.

Délibération n° 2302_10

Objet : Construction gymnase : marché de maîtrise d'œuvre pour VRD gymnase

Considérant le projet de travaux de VRD du gymnase,
Considérant les analyses des offres reçues pour les travaux d'aménagement VRD gymnase,
Considérant le marché de maîtrise d'œuvre pour la VRD gymnase,
Considérant le budget de la commune et les analyses de capacité financières réalisées,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,
DECIDE

De déclarer sans suite pour cause d'intérêt général, le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de VRD gymnase, auprès du Cabinet BTM Conseil.

Délibération n° 2302_11

Objet : Construction gymnase : Mission SPS : sans suite

Considérant le projet de travaux et de VRD du gymnase,
Considérant les analyses des offres reçues pour les travaux de construction et d'aménagement VRD gymnase,
Considérant la mission SPS liée à ces travaux,
Considérant le budget de la commune et les analyses de capacité financières réalisées,
Considérant les marchés de travaux de construction et de VRD déclarés sans suite pour raison de capacité financière insuffisante et d'intérêt général,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,
DECIDE

De déclarer sans suite pour cause d'intérêt général, la mission SPS auprès de SOCOTEC.

Délibération n° 2302_12

Objet : Construction gymnase : Mission CT : sans suite

Considérant le projet de travaux et de VRD du gymnase,
Considérant les analyses des offres reçues pour les travaux de construction et d'aménagement VRD gymnase,
Considérant la mission CT liée à ces travaux,
Considérant le budget de la commune et les analyses de capacité financières réalisées,
Considérant les marchés de travaux de construction et de VRD déclarés sans suite pour raison de capacité financière insuffisante et d'intérêt général,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,
DECIDE

De déclarer sans suite pour cause d'intérêt général, la mission CT auprès de QUALICONSULT.

Délibération n° 2302_13

Objet : Construction gymnase : réseaux électriques : sans suite

Considérant le projet de travaux et de VRD du gymnase,
Considérant les analyses des offres reçues pour les travaux de construction et d'aménagement VRD gymnase,
Considérant les devis de raccordements liés à ces travaux,
Considérant le budget de la commune et les analyses de capacité financières réalisées,
Considérant les marchés de travaux de construction et de VRD déclarés sans suite pour raison de capacité financière insuffisante et d'intérêt général,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,
DECIDE

De déclarer sans suite pour cause d'intérêt général, les raccordements validés auprès d'ENEDIS.

Monsieur le Maire précise que le permis de construire est encore en cours d'instruction et aurait été valable 3 ans.

Délibération n° 2302_14

Objet : Construction gymnase : Permis de construire et permis de démolir : sans suite

Considérant le projet de travaux et de VRD du gymnase,
Considérant les analyses des offres reçues pour les travaux de construction et d'aménagement VRD gymnase,
Considérant le permis de construire et le permis de démolir constitués,
Considérant le budget de la commune et les analyses de capacité financières réalisées,
Considérant les marchés de travaux de construction et de VRD déclarés sans suite pour raison de capacité financière insuffisante et d'intérêt général,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,
DECIDE

De déclarer sans suite pour cause d'intérêt général, les permis de construire n° et permis de démolir n° relatifs au gymnase, auprès du SADSI.

A ce jour, une seule subvention avait été attribuée et il est donc nécessaire de l'annuler.

Délibération n° 2302_15

Objet : Construction gymnase : Subvention Appel à projet – sans suite

Considérant le projet de travaux et de VRD du gymnase,
Considérant les analyses des offres reçues pour les travaux de construction et d'aménagement VRD gymnase,
Considérant le budget de la commune et les analyses de capacité financières réalisées,
Considérant les marchés de travaux de construction et de VRD déclarés sans suite pour raison de capacité financière insuffisante et d'intérêt général,
Considérant la délibération n° 2201_09 du 03 janvier 2022, autorisant le dépôt d'une demande de subvention au titre de l'appel à projet pour le gymnase,

Considérant l'avis d'attribution de subvention, en date du 29 avril 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,
DECIDE

De déclarer sans suite pour cause d'intérêt général, et donc de renoncer à la subvention « Appel à projet » d'un montant de 83 666 €

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une étude de rénovation pour le gymnase actuel.

Madame GROSJEAN évoque que l'étude réalisée par le Cabinet INGESPORT avait proposé deux solutions, une rénovation ou une construction. Il serait peut-être possible de repartir sur cette étude de rénovation déjà réalisée.

Délibération n° 2302_16

Objet : Gymnase actuel : Etude de rénovation

Considérant les marchés de travaux de construction et de VRD déclarés sans suite pour raison de capacité financière insuffisante et d'intérêt général,
Considérant l'étude de faisabilité réalisée en 2019,
Considérant la nécessité d'apporter une solution aux associations utilisatrices du gymnase actuel,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,
DECIDE

De mettre en œuvre une étude de rénovation du gymnase actuel

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de poursuivre l'assistance à maîtrise d'œuvre, afin de rénover le gymnase actuel.

Madame GROSJEAN précise qu'il faut relancer une consultation car il ne s'agit pas du même projet.

Madame MACEDO précise que l'étude de rénovation sera faite à partir de celle réalisée en 2019, mais il y aura certainement des nouvelles normes à prendre en compte.

Madame LACOSTE précise que l'étude faite en 2019 sera une base de travail mais qu'il sera nécessaire d'une mise à jour notamment en termes d'isolation thermique, et développement durable.

Après échanges, il est décidé de mettre en œuvre une consultation pour assistance à maîtrise d'œuvre pour la préparation de rénovation du gymnase.

Délibération n° 2302_17

Objet : Gymnase actuel : Assistance à maîtrise d'œuvre pour préparation de rénovation du gymnase

Considérant les marchés de travaux de construction et de VRD déclarés sans suite pour raison de capacité financière insuffisante et d'intérêt général,
Considérant l'étude de faisabilité réalisée en 2019,
Considérant la nécessité d'apporter des mises à jour sur cette étude, notamment la prise en compte des normes d'isolation thermique et techniques,
Considérant la nécessité d'apporter une solution aux associations utilisatrices du gymnase actuel,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité

DECIDE

De valider la mise en œuvre d'une consultation pour assistance à maîtrise d'œuvre pour la préparation de rénovation du gymnase.

2. Questions diverses

Aide CCTVL

Madame RAVI pose la question si la CCTVL a été consultée ou a apporté une aide sur le plan financier vis-à-vis de ce projet de gymnase.

Monsieur le Maire informe qu'il aurait fallu que ce gymnase soit d'intérêt communautaire pour que la CCTVL apporte un soutien tant financier que d'aide à la réalisation. Il n'était pas possible d'apporter des créneaux aux associations faisant parties de la CCTVL, c'est donc resté un projet communal et de ce fait la CCTVL n'avait pas lieu d'y être conviée.

Madame GROSJEAN s'interroge si dans les faits, beaucoup d'associations extérieures utilisent les gymnases communautaires, comme celui de Cléry-Saint-André. A ce jour, Monsieur le Maire précise que 4 communes utilisent ce gymnase.

Madame LAMBOUL précise que lorsque le projet a été présenté en réunion de la CCTVL, il leur a été répondu, que ce n'était pas un projet communautaire, tout simplement. Ce n'était pas un projet que la CCTVL envisageait à l'époque où cela avait été présenté.

Madame LAMBOUL souhaite apporter une autre précision. Elle informe que lorsque l'étude avait été faite en 2019 avec INGESPORT, une estimation pour la rénovation était de 1 863 500 € et la construction d'un nouveau gymnase à 2 534 000 €, c'est pourquoi il avait été fait le choix d'une nouvelle construction car l'écart était moindre.

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui c'est 3 500 000 €.

Madame GROSJEAN précise qu'aujourd'hui une rénovation pourrait atteindre 2 500 000 €.

Monsieur le Maire et Madame LACOSTE informent qu'avec le fond vert, la rénovation thermique est mieux subventionnée que pour de la construction, tout en étant prudent.

Madame LAMBOUL précise qu'un état des restes à réaliser sera fait pour le prochain conseil, ou adressé par mail.

Rénovation du gymnase actuel

Monsieur CANET informe qu'il comprend la décision d'arrêter le projet mais, néanmoins souhaite que pour le prochain projet de rénovation, la commission travaux soit conviée dans ce dossier alors que cela n'a pas été le cas pour la nouvelle construction. Il souhaite également que les membres de l'opposition soient conviés dans ce nouveau projet, car il s'agit d'un projet commun et il est important que tout le monde soit impliqué. Monsieur CANET précise qu'il a pu se rendre au gymnase et à pu constater qu'à l'intérieur du bâtiment il y avait des dangers qui existaient.

Monsieur le Maire en convient tout à fait.

Madame GROSJEAN évoque effectivement qu'il faudrait qu'il y ait des associations utilisatrices qui puissent participer à ce projet.

Madame RAVI évoque également les écoles et leurs besoins, qui diffèrent de ceux des associations.

Madame MACEDO confirme qu'en effet, il ne s'agit pas du même public et donc des mêmes besoins.

Monsieur le Maire indique qu'il est également favorable à la participation de deux membres extérieurs au conseil municipal, s'ils ont des compétences qui peuvent être utiles pour ce nouveau projet.

Stand de tir

Monsieur MENEAU évoque que pour les travaux du stand de tir, un hydrofuge, au niveau du soubassement n'a pas été réalisé, alors que c'était mentionné sur leur devis, qui a été signé et dont les travaux ont été payés.

En effet, la première rangée de parpaing, qui se trouve sous la terre, devrait avoir un hydrofuge, permettant une protection contre l'humidité.

Monsieur le Maire informe que cela sera regardé de plus près et précise que si c'était prévu, et bien l'entreprise doit le faire. Toutefois, Monsieur le Maire précise que les travaux ne sont pas réceptionnés, de ce fait il est possible d'intervenir auprès de l'entreprise.

Local pompiers

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité l'entreprise en charge des travaux, afin d'effectuer la réception des travaux.

Eclairage public

Madame GROSJEAN précise qu'il s'agit d'une question habituelle à chaque conseil, à savoir l'éclairage public. Elle demande d'où provient le problème.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise, en charge de la maintenance, doit venir demain matin en mairie pour solutionner les dysfonctionnements dans les diverses rues de la commune.

Le problème est que la technologie est trop avancée et qu'elle ne maîtrise pas. Chaque lampadaire est doté d'une « intelligence ». La problématique ne provient pas des armoires électriques.

Madame GROSJEAN demande pourquoi cela fonctionne dans d'autres communes mais pas à Lailly en Val. Suite au prochain conseil.

Subvention aux associations

Monsieur CANET précise que lors de l'attribution des subventions, notamment pour le Running, il avait été inscrit une ligne de subvention exceptionnelle, pour leur course. Or le mot « exceptionnel » n'est pas approprié du fait que cette subvention est faite tous les ans. De ce fait, il souhaite que ce mot soit remplacé.

Monsieur le Maire répond que le mot « exceptionnel » sera remplacé par « La Laillyloise », qui définit le nom de la course.

Projet de territoire

Madame GROSJEAN informe qu'en date du 02 février dernier, en conseil communautaire a été voté un projet de territoire. Elle est surprise qu'aucun document n'ait été transmis et pose la question si ce projet n'est pas à voter en conseil municipal au préalable. Elle précise qu'elle a eu la liste des délibérations de la CCTVL et il est mentionné que le projet de territoire a été voté.

Madame LAMBOUL s'étonne que le vote ait eu lieu, et qu'aucune présentation n'ait été faite auprès du conseil municipal ou alors il y a eu omission de cette démarche.

Une recherche sera faite à ce sujet.

3. Questions des membres

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 21 h.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :
 - Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :
- avec les observations suivantes :

Le Maire,
M. Ph. GAUDRY

Les membres présents,

Mme J. BEAUJOUAN <i>Procuration à Mme D. BERRY</i>	Mme D. BERRY	Mme N. BOUCHAND <i>Procuration à Mme M-P. LACOSTE</i>	M. D. CANET
Mme S. CLOIX	M. D. DANGE	Mme E. FOSSIER	M. S. GAULTIER
M. M. GRIVEAU	Mme A. GROSJEAN	Mme M-P. LACOSTE	Mme A. LAMBOUL
M. Y. LEGOUT	M. B. LETAT	Mme M. MACEDO	Mme A. MAURIZI-PALAIS <i>Procuration à Mme A. LAMBOUL</i>
M. S. MENEAU	M. J-N. MILCENT <i>Procuration à M. J-N. MILCENT</i>	Mme G. RAVI	M. A. THOREAU <i>Procuration à M. H. VESSIERE</i>
Mme K. TURBAN	M. H. VESSIERE		

Procuration(s) :

Mme J. BEAUJOUAN a donné procuration à Mme D. BERRY,
Mme N. BOUCHAND a donné procuration à Mme M-P. LACOSTE,
Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à Mme A. LAMBOUL,
M. J-N. MILCENT a donné procuration à M. Ph. GAUDRY,
M. A. THOREAU a donné procuration à M. H. VESSIERE.